



USAGES

MÉTALLURGIE DU BÂTIMENT

(UMB)

Pont de fin d'année 2024-2025

PONT DE FIN D'ANNÉE (jours fériés et vacances de fin d'année 2024-2025)

Tableau de fermeture des ateliers et chantiers.

Etant donné qu'une **semaine de vacances** doit obligatoirement être prise en **fin d'année**, le tableau de fermeture des ateliers et chantiers est le suivant :

LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31	1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12



5 jours ouvrables payés comme vacances
(23, 24, 26, 27 et 30 décembre 2024)



3 jours fériés
(25 et 31 décembre 2024, 1^{er} janvier 2025)



2 jours à compenser
(2 et 3 janvier 2025)

Le travail s'arrêtera le **vendredi 20 décembre 2024 au soir** et reprendra le **lundi 6 janvier 2025 au matin**.

En ce qui concerne les jours à compenser, les travailleurs d'exploitation auront les possibilités de rattrapage suivantes :

de préférence :

- allonger la durée quotidienne du travail ;

à défaut :

- prendre ce jour à leur charge (jour chômé non payé ou compensation sur le solde du droit aux vacances).

Rappel : les travailleurs de plus de 60 ans révolus bénéficient d'une sixième semaine de vacances, laquelle doit être obligatoirement prise à la suite du pont de fin d'année (article 25 let. c. iii. UMB), sauf accord.